

# **48<sup>ème</sup> RALLYE GRASSE Fleurs &Parfums**

Coupe de France des Rallyes 1<sup>ère</sup> Division coefficient 5

## **6<sup>ème</sup> RALLYE GRASSE Fleurs & Parfums HISTORIQUE COMPETITION**

30-31 Mars, 1 AVRIL 2007

# **REGLEMENT**

### **Association Sportive Automobile de Grasse**

6 Bd du Jeu de Ballon - B.P. 24221 - 06131 GRASSE CEDEX

Téléphones : 04 93 36 69 92

Télécopie : 04 93 40 04 06

Internet : [www.asagrasse.org](http://www.asagrasse.org)

e-mail : [asa.grasse@tiscali.fr](mailto:asa.grasse@tiscali.fr)

# 48<sup>ème</sup> RALLYE GRASSE Fleurs & Parfums

Coupe de France des Rallyes 1<sup>ère</sup> Division Coefficient 5

30 - 31 Mars, 1 AVRIL 2007

## REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français.  
Les articles non mentionnés dans ce règlement particulier sont conformes au règlement général.

### PROGRAMME – HORAIRES

Lundi 29 janvier 2007		Parution du règlement Ouverture des engagements
Lundi 12 mars 2007		Disponibilité du Carnet d'itinéraire et des N° de reconnaissances
Lundi 19 mars 2007		Clôture des engagements
Mercredi 28 mars 2007		Parution de la liste des engagés
Vendredi 30 mars 2007	12h30 à 16h30	Vérifications Administratives , Vérifications Techniques : Espace Chiris, avenue Pierre Sépard Puis mise en parc fermé de départ, Cours Honoré Cresp .
	17h30	1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs P.C. Course - Palais des Congrès
	18h00	Publication de la liste des équipages admis au départ Parc fermé parking du Palais de Justice, et PC Course.
	19h00	Départ de la 1 <sup>ère</sup> étape - Podium - Cours Honoré Cresp
	22h25	Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> étape - Podium - Cours Honoré Cresp
Samedi 31 Mars 2007	7h00	Publication ordre de départ de la 2 <sup>ème</sup> étape
	8h00	Départ de la 2 <sup>ème</sup> étape - Podium - Cours Honoré Cresp
	19h15	Arrivée de la 2 <sup>ème</sup> étape - Podium - Cours Honoré Cresp
	19h45	Vérifications finales
	21h00	Publication des résultats du rallye
Dimanche 1 avril 2007	10h00	Remise des prix - Palais des Congrès de Grasse.

### ARTICLE 1p : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Grasse organise du 30 mars au 1 avril 20067  
le 48<sup>ème</sup> Rallye Grasse Fleurs & Parfums en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA, numéro : 43 en date du : 31 JANVIER 2007.

## Comité d' Organisation :

Président : Rémi TOSELLO  
Membres : ABBIO Frédéric – AMAVET Yannick – AMAVET Thierry –  
BERNAULT J.Louis – DEROCHE Dominique – DOUSSAN Pierre –  
FERRAZZA Henry – GALLIANO Gilbert - LIONS Jacques – MAERO J.Guy  
MARTIN Patrick – MEQUIN Philippe - MICHEL Paul – PORRE Michel -  
TOMATIS Frédéric - VIOUT Olivier – ZACCHARELLI David .

Secrétariat du rallye  
et  
Permanence du rallye  
du 29 janvier au 29 mars 2007  
de 17h30 à 20h30

**Association Sportive Automobile de Grasse**  
6 Bd du Jeu de Ballon - B.P. 24221 - 06131 GRASSE CEDEX  
Téléphones : 04 93 36 69 92 et 06 19 95 35 99  
Fax : 04 93 40 04 06  
e-mail : asa.grasse@tiscali.fr  
Internet : www.asagrasse.org

### Tableau Officiel d'affichage :

Du 29 janvier 2006 au 29 mars 2007

au siège de l'ASA Grasse, 6 Bd du Jeu de Ballon à Grasse

Du 30 mars 2007 12h00  
Au 1 avril 2007 10h00

Parc fermé du rallye – Cours Honoré Cresp  
et PC Course – Palais des Congrès de Grasse

### **1.1.- Officiels de l'épreuve :**

#### Observateur FFSA :

Commissaires Sportifs

Président : Jean-Claude CRESP licence n° : 26  
Membres : Jacques CLEMENT 1180  
Marylin DUCARTERON 6840

Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs : Gwendoline COULET (CS stagiaire)  
Marylin DUCARTERON 6840

Directeur de Course : Gérard FRANCHI 9814  
Directeurs de Course Adjoints : Robert GALLI 9206  
Pierre DOUSSAN 3634  
Myriam VINCENT 1527

Responsable classements : Paul BOUCANIER  
Secrétaire de la Direction de Course : Dominique DEROCHE 5660

Directeurs de Course Adjoints : Jean Pierre DI ROSA 27978  
délégués aux E.S. Christian COULET 3650  
Robert RICHARD 44762

Organisateur Technique : Philippe MEQUIN 199001  
Délégué comité ffsa : Marcel ARNAUD

Chargés des Relations avec les concurrents : Marc DUCARTERON 9003  
Odile MONTIEL 6895  
Tony EMANUELLI 7717

Médecin Chef de l'épreuve : Dr. François LATRADE

Commissaires Techniques : Michel RAMU (responsable) licence n° : 2669 - Hervé BRASSART n° : 7192  
Philippe MARTINEZ-MATEOS 53357 - Jacques IMBERT 5642  
J.Michel AUDISIO 3344  
VHC : Henri PLUTON 44128 - André BAROLLE 55043  
Jean-Paul MOTTOLA 20974

Relations avec la Presse : Françoise CONCONI – Claude JULIAN

Informatique : Patrick SOFT

Sécurité Radio : L.V.M.C.

## 1.2.- Eligibilité.

Le 48<sup>ème</sup> Rallye GRASSE Fleurs & Parfums compte pour :

La Coupe de France des Rallyes 1<sup>ère</sup> Division, coefficient **5**.

Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur

## 1.3.- Vérifications.

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu à l'Espace Chiris, avenue de Provence à Grasse le vendredi 30 mars 2007 de 12h30 à 16h00. Les vérifications techniques auront lieu à l'Espace Chiris, avenue Pierre Sémard à Grasse le vendredi 30 mars 2007 de 13h00 à 16h30

Les vérifications finales seront effectuées au parc auto de la ville de Grasse ( tarif horaire 38,11€ H.T.)

## ARTICLE 2. – ASSURANCES.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 3. – CONCURRENENTS et PILOTES.

### 3.1.- Demande d'Engagement – Inscriptions.

**3.1.5.** Toute personne qui désire participer au 48<sup>ème</sup> Rallye Grasse Fleurs & Parfums doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment remplie, avant le **lundi 19 mars 2007**, minuit (le cachet de la poste faisant foi).

**3.1.10.** Le nombre d'engagés est fixé à 150 voitures maximum , à moduler en fonction du nombre d'engagés au 6<sup>ème</sup> Rallye Grasse Fleurs & Parfums VHC, sans dépasser pour les 2 épreuves le nombre maximum de 150 voitures.

### 3.1.11.1.- Droits d'engagements.

Les droits d'engagements sont fixés :

- Droits normaux :

**500 €**

- Droits minorés :

**450 €** pour les équipages complets licenciés à l'ASA Grasse.

Les droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative proposée par les organisateurs.

**3.1.12.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagements ou d'un reçu délivré par l'Autorité Nationale du concurrent.

**3.3.1.** Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête, **15 minutes** après le dernier concurrent VHC.

## ARTICLE 4p. – VOITURES et EQUIPEMENTS.

### 4.1. – Voitures autorisées.

Sont autorisées les voitures homologuées, à la date des vérifications techniques, qui répondent aux prescriptions de l'annexe « J » du code sportif international pour les voitures du groupe A (y compris les kit-car et super 1600), les voitures du groupe N et aux prescriptions de la FFSA pour les voitures des groupes F2000, FN, FA, GT de série. Les « World Rally Cars » et « French Rally Cars » sont autorisées dans les rallyes nationaux sans marquer de points à la coupe de France.

### 4.3. – Assistance.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance ne peut se faire que dans les parcs ou zones prévus à cet effet, et indiqués sur le livre de route.

En dehors de ces parcs ou zones d'assistance, toute réparation et ravitaillement ne pourront se faire que par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage.

## ARTICLE 5p. : PUBLICITE

La publicité obligatoire sur les numéros de compétition, sera communiqué par un additif au présent règlement.

Les publicités facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement.

## ARTICLE 6p. : SITES et INFRASTRUCTURES.

### 6.1. – Description.

Le 47<sup>ème</sup> Rallye Grasse Fleurs & Parfums représente un parcours de 453,97 km. Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 146,08 km.

Les épreuves spéciales sont :

E.S. 1	Valferriere – Mons	9,50 km
E.S. 2	Callian – St Cézaire	7,90 km
E.S. 3	Les 3 Ponts	3,40 km
E.S. 4 et 7	Col de Bleine - Aiglun	25,74 km
E.S. 5 et 8	Saint Antonin	12,83 km
E.S. 6 et 9	Pont des Miolans - St Auban	24,07 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe itinéraire.

## 6.2. – Reconnaissances.

**6.2.6.** La durée des reconnaissances est limitée à 4 jours avec 4 passages maximum.

Les reconnaissances sont autorisées exclusivement les **17 , 18 , 24 et 25 mars 2007, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00.**

**Voitures :** Les voitures seront strictement de série, sans aucune modification, à l'exception d'un lecteur de carte et d'un tripmaster ou équivalent. Toutes les autres modifications internes ou externes sont formellement interdites et seront considérées comme des infractions à la réglementation des reconnaissances donnant lieu à l'application des sanctions prévues.

Sanctions conformes au règlement standard F.F.S.A.

Tous les autres articles sont conformes au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 7p. : DEROULEMENT DU RALLYE.

### 7.1. – Départ.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### 7.2. – Dispositions générales relatives aux contrôles.

Les signes distinctifs des commissaires de route sont :

- Commissaire de route	chasuble jaune fluo
- Chef de poste	chasuble jaune fluo
- Directeur de course ES	chasuble bleu
- Relation concurrents	chasuble rouge
- Commissaire Technique	chasuble orange

## ARTICLE 8p. : PENALITES - RECLAMATIONS - APPELS.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 9p. : CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 10p. : PRIX - COUPES.

### 1 – Prix en espèces cumulables :

#### Classement Général :

		TOTAL :
1er	500 €	
2ème	305 €	960 €
3ème	155 €	

#### Classement Groupes :

1er	500 € (x5)	2500 €
2ème (si plus de 8)	230 € (x5)	1150 €

#### Classement Classes

1er	500 € (x19)	9500 €
2ème (si plus de 5)	155 € (x19)	2945 €
3ème (si plus de 8)	122 € (x19)	2318 €

Dans les Groupes comprenant moins de 8 partants, 50% des prix seront distribués.

Dans les Classes comprenant moins de 5 partants, 50% des prix seront distribués.

### 2 – Coupes

Une coupe minimum sera remise à chaque équipage classé.

Des coupes seront remises aux A.S.A. représentées.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 1 avril 2007 à 10h00 , Palais des Congrès de Grasse.

## *Palmarès du Rallye*

1955	VIAZZI - NICOLLET	Renault 4 cv
1959	BIAGGIOLI - GAMBINI	Renault Dauphine
1960	MASOERO - JUSTAMOND	Alfa Roméo Veloce
1961	ROLLAND - AUGIAS	Alfa Roméo Zagato
1962	TRAUTMANN - CHEREL	Citroën DS 19
1963	TRAUTMANN - BOUCHET	Citroën DS 19
1964	TRAUTMANN - CHEREL	Lancia Fulvia Coupé 1800
1965	TOMAS - BIANCHI	Austin Cooper S
1966	ROLLAND - AUGIAS	Alfa Roméo GTA
1967	LAROUSSE - CALLEWAERTE	Alpine Renault A110 1300
1968	PIOT - TODT	Alpine Renault A110 Proto
1969	ANDRUET - ECO	Alpine Renault A110 1300
1970	PIOT - TODT	Ford Escort 1800
1971	HENRY - GROBOT	Alpine Renault A110 1600 S
1972	DARNICHE - MAHE	Alpine Renault A110 1800
1973	FIorentino - GELIN	Simca CG 2,2 L
1974	NICOLAS - MAHE	Alpine Renault A110 1800
1975	NICOLAS - LAVERNE	Alpine Renault A110 1800
1976	CLARR - FAUCHILLE	Opel Kadett GTE
1977	DARNICHE - MAHE	Lancia Stratos
1978	DARNICHE - MAHE	Lancia Stratos
1979	VINCENT - HURET	Porsche Carrera 3 L
1980	BEGUIN - LENNE	Porsche 911 SC 3 L
1981	VINCENT - HURET	Porsche 911 SC
1982	THERIER - VIAL	Renault 5 Turbo
1983	SABY - WILLIAMS	Renault 5 Turbo
1984	RAGNOTTI - THIMONIER	Renault 5 Turbo
1985	FREQUELIN - TILBER	Opel Manta 400
1986	CHATRIOT - PERIN	Renault 5 Maxi Turbo
1987	AURIOL - OCCELLI	Ford Sierra Cosworth
1988	BEGUIN - LENNE	BMW M3
1989	CHATRIOT - PERIN	BMW M3
1990	CHATRIOT - PERIN	BMW M3
1991	RAGNOTTI - THIMONIER	Renault Clio 16S
1992	BEGUIN - CHIARONI	Ford Sierra Cosworth
1993	BARONI - GIRAUDET	Lancia Delta HF
1994	CHATRIOT - GIRAUDET	Toyota Célica
1995	BERNARDINI - ANDRIE	Ford Escort Cosworth
1996	BUGALSKI - CHIARONI	Renault Mégane Maxi
1997	Non organisé	
1998	DE MEYER - FERRE	Renault Mégane Maxi
1999	Non organisé	
2000	DE MEYER - FERRE	Renault Mégane Maxi
2001	BRILLI - UBALDI	BMW 316 Maxi
2002	DE MEYER - FERRE	Renault Mégane Maxi
2003	DE MEYER - FOUILLAT	Renault Mégane Maxi
2004	DE MEYER - FERRE	Renault Mégane Maxi
2005	ROBERT - BARDON	Renault Clio Super 1600
2006	CORNU - LEGRAS	Renault Mégane Maxi

# 6ème RALLYE GRASSE Fleurs & Parfums de VEHICULES HISTORIQUES de COMPETITION

30-31 MARS, 1 AVRIL 2007

*Dans le cadre du 48<sup>ème</sup> Rallye National GRASSE Fleurs & Parfums est organisé un rallye historique de compétition.*

*Cette épreuve reprend l'ensemble de la réglementation sportive du rallye national à l'exception des articles suivants :*

## **Réglementation Technique :**

La réglementation technique est contenue dans l'annexe K du code sportif de la FIA et figure dans le « Spécial Règlements »

L'annexe K complète (voitures éligibles, préparation, sécurité, publicité), particulière aux Véhicules Historiques de Compétition, est disponible sur le site [www.ffsa.org](http://www.ffsa.org).

La fiche d'identité FIA est obligatoire pour prendre part à un rallye. En cas de modification de tout ordre, sa mise à jour par la FFSA est impérative, toute voiture devant être strictement conforme à sa fiche d'identité. Une non-conformité lors des contrôles d'un rallye entraînera le refus de la voiture, mais en aucun cas son déclassement dans un autre groupe.

La FFSA reste propriétaire de la fiche d'identité qui doit obligatoirement être signée par le concurrent. Tout changement de propriétaire doit être indiqué.

Pour les licenciés FFSA, le passeport technique fédéral est obligatoire pour toute voiture.

## **ARTICLE 3. – CONCURRENTS et PILOTES**

**3.1. 5.** Toute personne qui désire participer au 6<sup>ème</sup> Rallye Grasse Fleurs & Parfums VHC doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment remplie, avant le lundi 19 mars 2007, minuit (le cachet de la poste faisant foi).

**3.1.10.** Le nombre d'engagés est fixé à 30 véhicules maximum ( à moduler en fonction du nombre d'engagés au 48<sup>ème</sup> Rallye National Grasse Fleurs & Parfums , sans dépasser pour les 2 épreuves le nombre maximum de 150 véhicules.

### **3.1.11.1. – Droits d'engagements.**

les droits d'engagements sont fixés :

- |  |        |
|--|--------|
| a) avec la publicité facultative des organisateurs | 500 €  |
| b) sans cette publicité                            | 1000 € |
| c) Equipages complets licenciés à l'ASA Grasse     | 450 €  |

### **3.3. – Ordre de Départ.**

En ouverture devant les concurrents du 48<sup>ème</sup> Rallye National GRASSE Fleurs & Parfums.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## **ARTICLE 4p. – VOITURES et EQUIPEMENTS**

### **4.1. – Voitures Autorisées.**

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1 , G2, H1.

Les voitures de la période **H2, I et J** possédant une fiche FIA sont autorisées mais doivent obligatoirement faire l'objet d'un classement spécifique et séparé du classement des autres périodes.

Les voitures homologuées groupe 5 et 6, GTP, Sport Prototype et Course Biplace de la période I ne sont pas autorisées.

### **Définitions des périodes de l'annexe K :**

Période A : avant 1905	Période B : 1905 à 1918	Période C : 1919 à 1930
Période D : 1931 à 1946	Période E : 1947 à 1961	Période F : 1962 à 1965
Période G1 : 1966 à 1969	Période G2 : 1970 à 1971	Période H1 : 1972 à 1975
Période H2 : 1976	Période I : 1977 à 1981	Période J : 1982 à 1984

#### **4.3. – Assistance.**

Conforme au règlement particulier du rallye de support.

#### **ARTICLE 5. – PUBLICITE.**

Conforme au règlement particulier du rallye de support.

#### **ARTICLE 6. – SITES ET INFRASTRUCTURES.**

##### **6.1.- Descriptions.**

Le 6<sup>ème</sup> Rallye Grasse Fleurs & Parfums Historique de Compétition, présente un parcours de 453,97 km. Il est divisé en 2 étapes et 3 sections. Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 146,08 km.

Les épreuves spéciales sont :	ES 1 Valferriere – Mons	9,50 km
	ES 2 Callian – St Cézaire	7,90 km
	ES 3 Les 3 Ponts	3,40 km
	ES 4 et 7 Col de Bleine – Aiglun	25,74 km
	ES 5 et 8 Saint – Antonin	12,83 km
	ES 6 et 9 Pont des Miolans – St Auban	24,07 km

##### **6.2. Reconnaissances.**

Conforme au règlement particulier du rallye de support.

#### **ARTICLE 7. – DEROULEMENT DU RALLYE**

##### **6.2. Epreuves Spéciales.**

Conforme au règlement particulier du rallye de support.

#### **ARTICLE 10. – PRIX et COUPES.**

<u>1- Prix en espèces :</u>	Classement Général	1 <sup>er</sup>	500 €
		2 <sup>ème</sup>	300 €
		3 <sup>ème</sup>	200 €

##### 2- Coupes :

Une coupe minimum sera remise à chaque équipage classé.